

## ALGÉRIE

Amnesty International déplore l'immobilisme des autorités face à la situation alarmante des droits humains

Index AI : MDE 28/016/00

« Il est très décevant de constater que les autorités n'ont pas pris de mesures concrètes en vue de remédier aux multiples problèmes alarmants auxquels se heurte l'Algérie sur le plan des droits humains, alors que ces problèmes ont été soulevés à maintes reprises par les victimes, leurs familles ainsi que des organisations algériennes et internationales », ont déclaré les délégués d'Amnesty International qui ont séjourné dans ce pays du 5 au 19 novembre.

L'organisation de défense des droits humains a salué les déclarations encourageantes qui ont été faites au cours de l'année écoulée par les plus hautes autorités algériennes. Celles-ci avaient notamment exprimé leur volonté d'apporter une réponse à ces questions extrêmement préoccupantes, ainsi que de promouvoir le dialogue et la

coopération avec Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains. Force est néanmoins de constater que ces déclarations et ces promesses n'ont pas encore été traduites dans les faits.

« Les autorités algériennes n'ont pas répondu à une seule des demandes de renseignements qui leur ont été adressées concernant les résultats des investigations menées sur des cas précis d'atteintes aux droits humains. Elle n'ont pas non plus communiqué les statistiques et les informations factuelles essentielles qui leur avaient été demandées à propos des récentes mesures d'amnistie et d'exemption de poursuites judiciaires », a indiqué Roger Clark, responsable de la délégation envoyée par Amnesty International en Algérie.

Même si le nombre de violations des droits humains a sensiblement diminué depuis quelques années, des cas de « disparition », de détention secrète et de torture, y compris à l'encontre de détenus de droit commun, sont toujours signalés. La passivité des autorités algériennes face à ces agissements

est d'autant plus frappante qu'elles n'ont cessé de proclamer leur détermination à garantir le respect et la protection des droits fondamentaux et leur engagement à contraindre les responsables présumés de violations à rendre des comptes.

*« L'impunité et l'absence d'enquête constituent toujours la norme, même lorsque les violations des droits humains sont immédiatement portées à l'attention des autorités », a fait observer Roger Clark.*

Amnesty International soutient résolument dans leur combat difficile les victimes, leurs familles et les défenseurs algériens des droits humains, qui demandent que la vérité soit établie et que justice soit faite.

Les victimes et leurs familles sont frustrées par l'attitude des autorités, auxquelles elles reprochent de ne pas avoir la

La délégation envoyée par Amnesty International en Algérie du 5 au 19 novembre 2000 se composait de Roger Clark, ancien directeur de la section canadienne anglophone d'Amnesty International et directeur du

volonté politique nécessaire pour faire la lumière sur les atteintes aux droits humains perpétrées au cours des dix dernières années par les forces de sécurité, les milices armées par l'État et les groupes armés, et pour traduire en justice les auteurs présumés de ces violences.

*« Les promesses de réforme de la justice sont encourageantes, mais elles doivent être accompagnées de mesures concrètes destinées à garantir l'application des lois en vigueur, a déclaré Amnesty International. Si la justice n'est pas rendue en toute transparence, il sera difficile de rétablir la confiance de la population dans un système judiciaire qui persiste à priver les victimes de leur droit à réparation. »*

#### **Complément d'information**

programme régional Afrique au Secrétariat international (SI) de l'organisation, ainsi que de Donatella Rovera et Philip Luther, collaborateurs du programme régional Moyen-Orient et Afrique du Nord au SI.

Pendant leur séjour en Algérie, les délégués d'Amnesty International ont rencontré de hauts responsables des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice, le président de la Cour suprême ainsi que des responsables de l'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH), organisme étatique chargé de veiller au respect des droits fondamentaux. L'organisation n'a obtenu aucune réponse à ses demandes d'entretien avec le Premier ministre Ali Benflis, le ministre des Affaires étrangères Abdelaziz Belkhadem, le procureur général de la cour d'Alger et plusieurs hauts responsables militaires, à savoir le général Mohamed Lamari, chef d'état-major de l'armée, le général Smain Lamari, qui dirige le contre-espionnage, et le général Mohamed Mediene, connu sous le nom de Toufik, qui est à la tête de la sécurité militaire. Les délégués ont en revanche rencontré des militants d'organisations non gouvernementales (ONG), des avocats et d'autres défenseurs des droits humains œuvrant pour la protection et la promotion des

droits fondamentaux et des libertés publiques, ainsi que des victimes d'atteintes aux droits humains et des proches de victimes.

Au cours de leur visite, les représentants d'Amnesty International ont été soumis à une étroite surveillance par des individus en civil, qui les ont suivis et ont souvent filmé leurs rencontres et autres activités. Une surveillance aussi manifeste a semblé dissuader certaines personnes de s'entretenir avec les délégués.

La précédente visite effectuée par Amnesty International en Algérie s'était déroulée au premier semestre 2000, du 2 au 14 mai. C'était la première fois qu'une délégation de l'organisation était autorisée à se rendre dans ce pays depuis mai 1996. D'autres organisations internationales, auxquelles les autorités fermaient également leurs frontières depuis un certain nombre d'années, ont été autorisées à leur tour à se rendre en Algérie en mai et juin 2000. Après le séjour de mai dernier, Amnesty International avait demandé qu'une délégation puisse retourner dans ce pays pour

y effectuer une visite de suivi. Les autorités algériennes y ont finalement consenti pour la période allant du 5 au 19 novembre 2000. \_

Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport intitulé *Algérie. La vérité et la justice occultées par l'impunité* (index AI : MDE 28/011/00, 8 novembre 2000) et le *Bulletin d'information intitulé Algérie. La vérité et la justice ne doivent pas être occultées par l'impunité* (index AI : MDE 28/014/00, 8 novembre 2000).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>